

20 22 DSP 104 Subvention (80.000 euros) et convention avec le Centre de ressources pour mini-réseaux de proximité (93)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs ,

Créée en 2008, l'association Centre de ressources pour mini-réseaux de proximité (CRCMRP) a pour objectif d'offrir un appui aux médecins généralistes pour la gestion des situations complexes suivies en ville. L'association a d'abord proposé ses services en Seine-Saint-Denis et en 2013, elle a élargi son champ d'action aux territoires parisiens déficitaires (notamment les 18e, 19e et 20e arrondissements).

Les missions de l'association consistent à accompagner non seulement les médecins généralistes mais aussi les patients en situation complexe sur le plan sanitaire, social et administratif. Il s'agit de mettre à disposition du médecin traitant et des patients des coursiers sanitaires et sociaux qui élaboreront avec l'ensemble des soignants un diagnostic socio-sanitaire de la situation du patient et lui offriront également un accompagnement physique dans ses démarches.

Plus qu'un simple accompagnement, ces équipes mobiles de coursiers constituent une interface entre les différents professionnels sociaux et sanitaires encadrant le patient et son entourage. Cette approche globale du patient permet une meilleure coordination du système de soins, la réduction des hospitalisations et l'amélioration de la qualité de vie des patients en situation de crise suivis en ville.

Parallèlement, l'association vient en aide aux médecins qui sont de plus en plus sollicités en raison de l'évolution de la démographie médicale (vieillesse du corps médical), des évolutions sociétales (vieillesse de la population, chronicisation des pathologies) et des difficultés administratives de prise en charge des patients. L'association organise ainsi des réunions de concertation interdisciplinaires en lien avec les professionnels et les structures concernés. Elle met également à la disposition des médecins libéraux des outils de communication, notamment le guide social du médecin.

En 2021, 64 médecins généralistes ont utilisé les services du CRCMRP afin d'accompagner 460 de leurs patients, soit une augmentation de 6% par rapport à 2020. 8 nouveaux médecins ont utilisé ce service.

Les médecins utilisateurs de ce service sont davantage présents dans le Nord-Est de Paris, plus de 76% des médecins exercent dans les 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

L'association offre en priorité ses services aux cabinets exerçant dans les zones déficitaires suite à la demande de l'ARS.

L'association souhaite pérenniser son projet de mise en place d'un service d'appui aux professionnels de santé de premier recours situés dans les zones prioritaires de la Ville de Paris pour l'accompagnement sanitaire, social et administratif de leurs patients en situation complexe.

Par conséquent, je vous propose d'attribuer une subvention de 80.000 euros à l'association Centre de ressources pour mini-réseaux de proximité en santé et de m'autoriser à signer avec cette association une convention dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DSP 104 Subvention (80.000 euros) et convention avec le Centre de ressources pour mini-réseaux de proximité (93)

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention entre la Ville de Paris et l'association Centre de ressources pour mini-réseaux de proximité (93) et d'accorder une subvention à cette association ;

Sur le rapport présenté par Anne SOUYRIS au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Centre de ressources pour mini-réseaux de proximité (PARIS ASSO 183522- 2022_09881), 16 rue Parmentier- Gagny (93), une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 80.000 euros est attribuée à l'association Centre de ressources pour mini-réseaux de proximité (93) au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.